

# Ville à Ville

## Marché couches jetables

### Question initiale :

---

Bonjour,

Le service petite enfance de la ville de la Rochelle renouvelle son marché pour l'achat de couches jetables.

Nous souhaitons y indiquer des critères santé-environnement en se référant notamment aux substances prises en compte dans l'enquête 2019-2020 de la DGCCRF

Pouvez-vous nous transmettre un exemple de CCTP ou un extrait reprenant les critères santé-environnement ?

Avez-vous fait le choix par exemple d'exiger des labels type écolabel européen, nordic ecolabel etc. pour l'ensemble de l'achat ou pour un lot ?

*Les réponses sont à adresser à [beatrice.cormerais@ville-larochelle.fr](mailto:beatrice.cormerais@ville-larochelle.fr) responsable du pôle santé environnement et [fabienne.marchand@ville-larochelle.fr](mailto:fabienne.marchand@ville-larochelle.fr) cheffe du service petite enfance*

## Réponses des Villes-Santé

### Paris

---

Bonsoir,

Arnauld Gauthier, sous directeur de la santé à la Ville de Paris m'a transmis le message ci-dessous. Voici quelques éléments peut être susceptibles de contribuer à l'élaboration des CCTP :

De façon générale, il est possible de considérer les caractéristiques des produits au regard de certains critères réglementaires portant sur les risques pour la santé (par exemple, absence de substances cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction 1A ou 1B conformément au règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (CLP) (CE) n° 1272/2008, ou de substances identifiées par l'ECHA comme perturbateurs endocriniens dans le cadre de l'application de la réglementation REACH, voir [edlists.org](http://edlists.org) pour ces dernières), ou encore selon leur teneur en composés identifiés par l'Anses comme allergisants et/ou irritants (TXIB (diisobutyrate de 2,2,4-triméthyl-1,3-pentanediol), glutaraldéhyde, hexaméthylènetétramine, isothiazolinones...).

La Ville de Paris a inclus certains de ces critères dans ses cahiers des charges pour diverses fournitures.

En outre, concernant les couches jetables, l'Anses a produit fin 2019 un avis concernant ces produits, et listant spécifiquement certaines substances : <https://www.anses.fr/fr/content/l%E2%80%99anses-recommande-d%E2%80%99am%C3%A9liorer-la-s%C3%A9curit%C3%A9-sanitaire-des-couches-pour-b%C3%A9b%C3%A9>

« Sur la base de ces données, l'Anses a réalisé une évaluation de risques afin de déterminer si les concentrations des différentes substances identifiées pouvaient présenter un risque pour la santé des bébés. Cette expertise a mis en évidence des dépassements de seuils sanitaires pour plusieurs substances, dans des conditions d'usage réalistes. Il s'agit de **substances parfumantes (butylphényl méthyle propional ou lilial<sup>®</sup>, hydroxyisohexyl 3-cyclohexène carboxaldéhyde ou lyréal<sup>®</sup>), certains hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), le PCB-126, la somme des PCB-DL et la somme des dioxines, furanes et PCB-DL.**

Au regard des risques que peuvent présenter ces substances et de la population particulièrement sensible concernée, **l'Anses recommande d'éliminer ou de réduire au maximum les substances chimiques présentes dans les couches pour bébé à usage unique.** »

Contact : Agnès LEFRANC, Chef du Service Parisien de Santé Environnementale,  
agnes.lefranc@paris.fr

## Marseille

---

Bonjour,

Voici celui de Marseille qui a entamé la même démarche non sans mal : [CCTP couches jetables](#)

Surtout, surtout, surtout, ne mettez pas comme premier critère de choix, le prix ; à cause de cela, par réflexe des crèches (la santé publique était en écriture du CCTP de par son expertise environnementale), nous sommes passés à côté d'un produit de haute qualité.

Cordialement

Contact : Dominique CHANAUD, Chargée de mission en santé publique et santé environnement, Ville de Marseille, dchanaud@marseille.fr

## Besançon

---

Bonjour,

En réponse à votre sollicitation, vous trouverez ci-joint le CCP du marché de couches jetables pour la Ville de Besançon qui détaille à l'article 16.2 les caractéristiques sanitaires imposées pour les couches mais nous n'avons pas exigé d'écolabel pour ce marché => [CCP couches jetables](#)

Vous en souhaitant bonne réception,

Contact : **Lucie VUILLEMENOT**, Chargée de gestion, Direction Petite Enfance,  
[lucie.vuillemenot@besancon.fr](mailto:lucie.vuillemenot@besancon.fr)

- - - - -